



MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE

AVIS PUBLIC ADOPTION DE RÈGLEMENT

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE : —

La municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge adoptera lors de la session ordinaire de son conseil, tenue mardi le quatorzième jour du mois de janvier deux mille vingt-cinq, le règlement portant le numéro 309.012025, afin de fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2025 et les conditions de leur perception comme suit :

- Le taux de taxe foncière est fixé à 0,41 \$/100 \$ d'évaluation ; le tarif pour la collecte des déchets, la collecte sélective et les matières organiques sont respectivement de 173 \$, 54 \$ et 102 \$ par logement, commerce et exploitation agricole
- Une compensation de 0,0014622 \$ par mètre carré est imposée et prélevée sur tous les immeubles imposables apparaissant au rôle d'évaluation en vigueur de la Municipalité pour les travaux généraux de nettoyage, d'entretien et d'aménagement des cours d'eau.
- Les dates de paiement des trois versements sont le 31 mars 2025, le 30 juin 2025 et le 30 septembre 2025 ;
- Le taux d'intérêt sur les arrérages est de 10 %.

Toute personne qui le désire peut consulter le Règlement 309.012025 au bureau de la municipalité et peut en obtenir une copie, s'il le désire, moyennant les frais prévus à cet effet, en en faisant la demande à la greffière-trésorière, durant les heures habituelles de travail ou par courriel au dg@saint-ignace-de-stanbridge.com.

**DONNÉ À SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE, CE QUATRIÈME JOUR DE
DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE.**

La directrice générale/greffière-trésorière,

Charlie Côté

Je soussignée Charlie Côté, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le QUATRIÈME JOUR DE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE entre huit et dix-sept heures.

**EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE QUATRIÈME JOUR DE
DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE.**

Charlie Côté
Directrice générale/greffière-trésorière